

GAF

Garanties



Découvrez la
meilleure façon
de protéger le toit
qui protège votre
maison

We protect what matters most™
Nous protégeons ce qui compte le plus™

GAF

C'est la sécurité, mesurée en plusieurs décennies

Lorsque vous installez un bardeau GAF admissible, la *Garantie limitée de base sur les bardeaux et les accessoires GAF* offre une durée de garantie limitée à vie* pour les bardeaux. Et lorsque vous installez un bardeau GAF admissible avec au moins trois accessoires admissibles, vous êtes automatiquement couvert par la *Garantie limitée du système de toiture GAF*, qui offre également une couverture à vie† pour vos accessoires admissibles! « À vie » signifie aussi longtemps que le ou les propriétaires originaux [ou le ou les seconds propriétaires dans certains cas] sont les propriétaires d'une résidence unifamiliale isolée où les bardeaux et les accessoires sont installés.

La durée de la garantie à vie est également une couverture non calculée au prorata pendant 10 ans, pendant lesquels GAF fournira les produits GAF de remplacement nécessaire pour réparer votre toit en raison d'un défaut de fabrication. GAF paiera également les frais raisonnables pour les installer.* Cette garantie limitée est également transférable une fois, au prochain propriétaire, gratuitement.

Avec la *Garantie limitée de GAF sur les bardeaux et les accessoires* ou la *Garantie limitée du système de toiture GAF*, après les 10 premières années, la main-d'œuvre n'est plus incluse et les matériaux de remplacement seront calculés au prorata.



Protégez votre maison avec notre Garantie limitée Golden Pledge^{MD}!

La **Golden Pledge^{MD}** offre une couverture à vie† contre les défauts de fabrication et les mauvaises poses! Elle prolonge également la durée de la garantie sans dégressivité pour les défauts de fabrication, qui passe de 10 à 50 ans, et offre une garantie sans dégressivité de 25 ou 30 ans en cas d'utilisation incorrecte ou d'erreurs dans l'application de vos produits GAF et de vos solins couverts, qui auraient pu être commises lors de l'installation de votre toit. Le détachement et l'élimination sont également couverts, au besoin, dans le cadre d'une réclamation couverte.

Garantie	Couverture des défauts de fabrication	Couverture en cas de mauvaise pose	Le recours comprend
Garantie limitée du système de toiture GAF 	Garantie à vie† Période de couverture de 10 ans non calculée au prorata	Aucun	Matériaux de remplacement + Main-d'œuvre pour l'installation
Garantie limitée Golden Pledge^{MD} 	Garantie à vie† Période de couverture de 50 ans non calculée au prorata	Garantie à vie† Période de garantie de 30 ans sans prorata (Timberline UHDZ ^{MD} , Timberline ASII ^{MD} , Bardeaux Designer) 25 ans période de couverture non calculée au prorata (bardeaux Timberline ^{MC} HDZ ^{MD} , Timberline ^{MC} HDZ ^{MD} RS)	Matériaux de remplacement + Main-d'œuvre pour l'installation + Arrachement (au besoin) + Élimination (au besoin)

* Voir la *Garantie limitée sur les bardeaux et les accessoires GAF*, la *Garantie limitée sur le système de toiture GAF* et la *Garantie limitée Golden Pledge^{MD}* pour obtenir la couverture et les restrictions complètes. Visitez gaf.ca/fr-LRS pour obtenir une liste des bardeaux et des accessoires admissibles.

† Le terme « à vie » fait référence à la protection offerte par la Garantie limitée de GAF applicable et signifie aussi longtemps que le propriétaire initial d'une maison détachée (ou le deuxième propriétaire dans certains cas) possède la propriété où les bardeaux et les accessoires sont installés. La protection à vie n'est pas applicable aux propriétaires/structures qui ne répondent pas aux critères ci-dessus. La Garantie limitée à vie sur les Accessoires ne s'applique que lorsqu'au moins trois accessoires GAF admissibles et des Bardeaux à vie sont utilisés.

C'est plus qu'une simple garantie. C'est une bonne nuit de sommeil.

Nous ne pouvons rien faire contre les aboiements de chiens ou les alarmes de voitures, mais nous pouvons vous aider à vous reposer un peu plus en sachant que votre nouveau toit est couvert par la *Garantie limitée Golden Pledge^{MD}* de GAF, le plus grand fabricant de toitures en Amérique du Nord.



C'est une question de confiance

L'installation d'un nouveau toit est une grande responsabilité. Par contre, vous pouvez vous sentir bien lorsque vous mettez votre projet entre les mains qualifiées d'un Entrepreneur en couverture Master Elite^{MD} certifié¹.

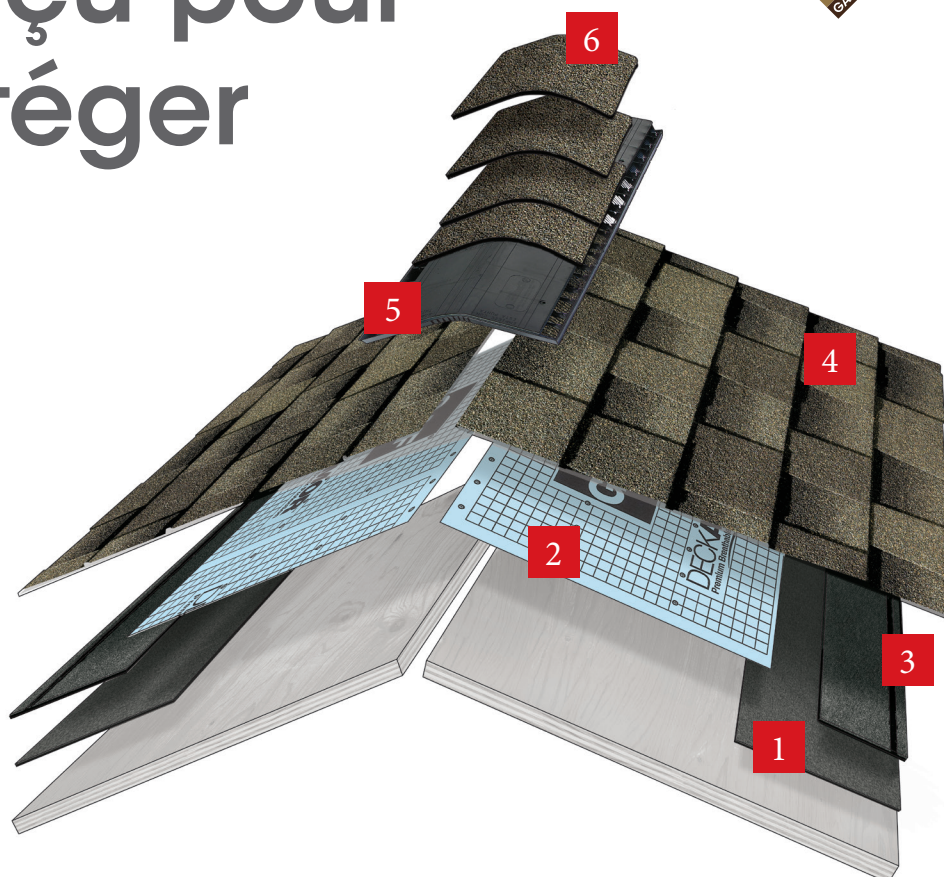
Seulement environ 2 % des entrepreneurs en couverture aux États-Unis sont des entrepreneurs Master Elite^{MD}. Chaque entrepreneur GAF Master Elite^{MD} doit être assuré et agréé dans l'état, la province ou le territoire où se trouve son siège social (si cela est requis). GAF peut également prendre en compte des facteurs tels que le nombre d'années d'expérience dans le domaine de la toiture et les avis des clients. Par conséquent, plus de 90 % des propriétaires interrogés recommanderaient leur Entrepreneur GAF Master Elite^{MD}.²

¹ Les entrepreneurs inscrits aux programmes de certification GAF ne sont pas employés ou agents de GAF et, par conséquent, GAF ne contrôle ni ne supervise d'aucune manière ces entreprises indépendantes. Les entrepreneurs peuvent bénéficier d'avantages, tels que des points de fidélité et des remises sur les outils de marketing de GAF, pour participer au programme et offrir des garanties améliorées GAF qui nécessitent l'utilisation d'un montant minimum de produits GAF. Vos relations avec un entrepreneur et tout service qu'il vous fournit sont soumis aux *Conditions d'utilisation de l'entrepreneur*. Visitez gaf.ca/fr-gaf-contractor-terms-of-use pour obtenir plus de détails.

² Selon un sondage de GAF mené auprès de plus de 18 020 propriétaires d'immeuble ayant fait confiance à des Entrepreneur GAF Master Elite^{MD} de janvier 2019 à juillet 2020.



C'est un système conçu pour protéger



Membrane d'étanchéité
Empêche les fuites que provoquent la pluie poussée par le vent et les digues de glace



Protection de platelage de toit
Aide à protéger le platelage de toit contre l'infiltration d'humidité



Bande de départ
Aide à protéger contre les arrachements par le vent des bardeaux



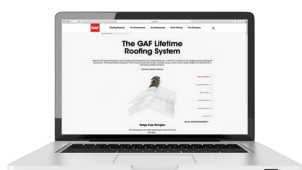
Bardeaux à vie*
Embellir et protéger pendant des années



Ventilation d'entretoit
Aide à réduire la chaleur et l'humidité de l'entretoit



Bardeaux de faîtière
La touche de finition qui protège des fuites aux arêtières et aux faîtières



Visitez gaf.ca/fr-LRS pour connaître les produits admissibles.

* À vie fait référence à la durée de la couverture de garantie offerte et est valable aussi longtemps que le propriétaire initial d'une maison détachée (ou le deuxième propriétaire admissible) possède la propriété où les bardeaux GAF admissibles sont installés. Pour les autres propriétaires/structures, la couverture à vie n'est pas applicable. Rendez-vous sur gaf.ca/fr-LRS pour découvrir les produits GAF admissibles. Consultez la Garantie limitée Golden Pledge® GAF pour connaître l'étendue de la couverture et les restrictions.

Pour être admissible à la Garantie limitée Golden Pledge^{MD}, vous **DEVEZ** vous conformer aux exigences suivantes :



1. Vous **DEVEZ** installer un toit complet; les toits installés sur des **sections** d'immeubles (comme un demi-toit sur un duplex) ne sont pas admissibles.
2. Votre toit **DOIT** être installé par un Entrepreneur en couverture Master Elite^{MD}.
3. Le système de toiture ne doit **PAS** être installé sur une toiture existante — le platelage doit être exempt de tout matériau existant.
4. Vous **DEVEZ** utiliser la **protection de platelage de toit GAF** (visitez gaf.ca/fr-LRS pour consulter les produits admissibles).
5. Vous **DEVEZ** utiliser la **membrane d'étanchéité GAF ou une membrane d'étanchéité FT Solutions^{MC}** admissibles dans les noues et autour des lucarnes, des murs latéraux, des coupe-feux, des cheminées, des événements de plomberie et des lanterneaux (visitez gaf.ca/fr-LRS pour consulter les produits admissibles). En outre, dans le nord (voir carte), une membrane d'étanchéité admissible **doit** également être installée sur tous les avant-toits et se prolonger jusqu'à au moins 60,96 cm (24 po) à l'intérieur de la paroi chaude. Une membrane d'étanchéité est **fortement recommandée** (mais non exigée) à toutes les inclinaisons du toit et autres zones vulnérables aux fuites.
6. Vous **DEVEZ** utiliser des **bandes de départ prédécoupées GAF** (uniquement ceux préencollés en usine) sur les avant-toits (visitez gaf.ca/fr-LRS pour consulter les produits admissibles).
7. Vous **DEVEZ** utiliser un **produit de ventilation d'entretoit GAF** installé dans un système de ventilation d'entretoit correctement équilibré comprenant à la fois une ventilation d'admission et une ventilation d'échappement (visitez gaf.ca/fr-LRS pour les produits admissibles).
8. Vous **DEVEZ** utiliser des **bardeaux de toiture GAF** admissibles (visitez gaf.ca/fr-LRS pour voir les produits admissibles).
9. Vous **DEVEZ** utiliser des **bardeaux de faîtière GAF** (visitez gaf.ca/fr-LRS pour voir les produits admissibles).
10. **Pour une protection maximale contre les intempéries, l'utilisation de la Gaine de tuyau Master Flow^{MC} Pivot^{MC} de GAF, de l'Évent de toit pour salle de bain et sècheuse Master Flow^{MC} et des Capuchons Versa Master Flow^{MC} est fortement recommandée (mais non requise).** Ces accessoires de toiture GAF seront couverts par la *Garantie limitée Golden Pledge^{MD}*, mais ne répondront pas aux critères requis pour la catégorie des accessoires.
11. Vous **DEVEZ** installer une ou des bande(s) d'étanchéité neuve(s) [sauf si la ou les bande(s) d'étanchéité existante(s) est ou sont comme neuve(s) ou se situent à des interfaces murales « impossibles à travailler »]. Un larmier métallique **DOIT** être employé aux avant-toits et **est recommandé** (mais non exigé) aux bords d'inclinaisons.

En plus des exigences énumérées ci-dessus, **votre entrepreneur en toiture est tenu d'enregistrer et de payer pour votre garantie dans un délai de 30 jours suivant l'installation. Si votre entrepreneur en toiture n'enregistre pas votre garantie dans les 45 jours suivant l'installation, GAF se réserve le droit de refuser d'émettre votre Garantie limitée Golden Pledge^{MD}.**

Remarque : GAF se réserve le droit de refuser d'émettre la garantie si l'installation du toit ne respecte pas les directives d'installation publiées de GAF.



Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez
gaf.ca/fr-garantie

We protect what matters most™
Nous protégeons ce qui compte le plus™

